

COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE DES PARTIES
CHARGEE DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR
L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA
FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES) OU A TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION

Genève, juillet 1979

CALENDRIER POUR LA PREPARATION DU DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES
NOUVELLES REALISATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION

1. On compte que le document d'information que doivent rédiger les gouvernements dépositaires parviendra au Secrétaire général du Comité préparatoire le 15 novembre 1979.
2. Le 1er décembre 1979, le Secrétaire fera distribuer aux Etats Parties à la Convention le document d'information des gouvernements dépositaires, dans les quatre langues officielles, en les invitant à présenter des observations à son sujet.
3. Les observations des Etats Parties seront communiquées au Secrétaire avant le 7 janvier 1980.
4. Le Secrétaire invitera les Etats Parties qui le souhaiteraient à communiquer leurs vues sur les nouvelles réalisations scientifiques et techniques ayant un rapport avec la Convention avant le 15 décembre 1979.
5. Le Secrétaire transmettra aux Etats Parties, le 8 février 1980, un recueil des observations des Etats Parties sur le document d'information des gouvernements dépositaires; ce document rendra compte également de toutes les vues qui pourraient avoir été exprimées par d'autres Etats Parties touchant les nouvelles réalisations scientifiques et techniques.